



RESOLUTION INTERSYNDICALE

CSE extraordinaire des 4, 5 et 6 mai 2022

Le CSE de Clermont-Ferrand est convoqué les 4, 5 et 6 mai 2022 afin d'être consulté sur les projets de licenciement économique de 25 salariés de **l'usine Michelin de La Roche-sur-Yon**.

L'entreprise avait annoncé la fermeture de ce site le 10 octobre 2019, décision qui avait supprimé 612 emplois.

Le CSE Michelin de La Roche-sur-Yon a été consulté pour les projets de licenciement économique de ces 25 salariés les 10, 11 et 21 septembre 2020. **Ce CSE avait voté contre ces projets à l'unanimité.**

A la suite de ces consultations, l'entreprise avait saisi la DIRECCTE de Vendée qui avait refusé ces licenciements. Elle avait alors fait un recours hiérarchique auprès du Ministère du Travail qui avait également refusé ces licenciements. S'en est suivi une demande de recours gracieux auprès du Ministre du Travail et un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nantes. Le recours gracieux a été refusé par le Ministre mais la procédure de recours contentieux est toujours en cours auprès du Tribunal Administratif, et ce concernant **tous les salariés pour lesquels notre CSE est consulté.**

En conséquence, le CSE de Clermont-Ferrand considère qu'il n'a pas à être consulté et refuse de donner un avis sur l'ensemble des consultations de projets de licenciement pour motif économique des salariés de La Roche-sur-Yon qui sont à l'ordre du jour de ces 3 jours ; celles-ci ayant précédemment été réalisées.